

Comment puis-je générer une feuille de soin électronique (FSE) ?

Vous devez ajouter les actes de téléconsultation sur votre feuille de soins :

- TCG (médecin généraliste, sages-femmes depuis le 26 mars 2020) ;
- TC (médecin spécialiste).

Pour réaliser votre feuille de soins "dégradée" (c'est-à-dire sans la carte vitale du patient)

- 1. **Ouvrez** le dossier d'un patient
- 2. Validez la consultation
- 3. Répondez "Non" à la question : "La carte vitale doit être lue"
- 4. Choisissez : "Faire une FSE en mode Sesam Dégradé (sans carte vitale)"
- 5. Sélectionnez la situation du bénéficiaire, puis cliquez sur "OK"
- 6. Il vous sera demandé ensuite le **contexte du parcours de soins,** ce dernier choix conditionnera le niveau de remboursement du patient
- 7. Saisissez l'acte TC ou TCG
- 8. Cliquez sur **"Valider"** *Important : Aucun justificatif papier ne sera demandé par la Sécurité Sociale dans le cadre d'une téléconsultation*
- 9. Vérifiez bien que vous êtes en "Mode SESAM sans vitale"
- 10. Récupérer l'acte de téléconsultation dans les "Actes NGAP" : TC ou TCG
- 11. L'acte s'**affiche dans la liste**
- 12. Choisissez "NON" sur la ligne "Accident de droit commun"
- 13. Validez en bas de l'écran

